

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 21
Date de la convocation : 20 janvier 2023
Date de publication : 02 février 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Madame Joëlle LEPETZ
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN

Membres excusés :

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Julien STOLZ

Décision DB03/23

Objet : Modification du tableau des effectifs

Par délibération n° GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la modification du poste suivant :

Un agent affecté à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Damparis est actuellement employé en qualité d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 7 heures 15 hebdomadaires. Compte tenu des besoins du service, il convient de modifier la quotité hebdomadaire de ce poste à raison de 5 heures 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE :

- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint territorial d'animation à raison de 7 heures 15 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **DE CRÉER** un poste d'adjoint territorial d'animation à raison de 5 heures 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

SCRUTIN POUR : 21
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

Fait à Dole, le 26 janvier 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE.

